

# ASSOCIATION SPORTIVE 2024/2025

Collège Emile Auvray  
12 Avenue de paris 91410 Dourdan  
Tél : 01 64 59 59 31

## Activités proposées :

### Lundi :

- 12h35-13h30: Balles aux prisonniers

### Semaine 2:

- 11h40-12h35 (6ème/5ème): Multisports
- 12h35-13h30 (4ème/3ème): Basket 3x3

### Mercredi :

- Futsal 12h45-14h15
- Tennis de table 12h45-14h15
- Badminton 14h15-15h45

### Vendredi :

12h35-13h30 : Futsal

La programmation des activités est sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits. (les activités ont lieu au gymnase Michel Audiard)

Les élèves participants aux séances d'entraînement de l'association sportive doivent être présents sur la totalité de la plage horaire indiquée sur la feuille d'inscription. En cas de

présence partielle un mot des responsables légaux est obligatoire (carnet de correspondance ou ENT).

Merci de votre compréhension.

Chers parents,

Au collège, votre enfant a la possibilité de s'inscrire à l'association sportive (AS).

L'AS, encadrée par les enseignants EPS, propose aux élèves de pratiquer des activités physiques et sportives en plus de leurs heures de cours obligatoires.

L'élève a la possibilité de venir à autant de séances d'entraînement qu'il le désire, dans toutes les activités proposées.

Votre enfant pourra participer à des compétitions ou pratiquer en loisir.

Le mercredi : les élèves sont pris en charge par les professeurs d'EPS au gymnase, et repartent du gymnase directement après l'entraînement.

Le lundi et le vendredi : les élèves sont encadrés par les professeurs d'EPS lors du trajet.

La tenue EPS est obligatoire pour l'AS.

Ci-joint, la feuille d'adhésion pour l'année scolaire 2024/2025 pour inscrire votre enfant.

En vous remerciant de votre attention.

L'équipe EPS.

## Documents à remettre au professeur EPS :

- ☐ Autorisation parentale remplie.

☐ **Cotisation annuelle classique de 30 euros** (sans déduction fiscale).

Ou

☐ **Cotisation annuelle avec don.**

Vous avez la possibilité d'effectuer un don à l'association sportive qui vous donne droit à une réduction fiscale de 66%.

Un imprimé CERFA vous sera délivré en cas de don, conformément à l'article 200 du code général des impôts.

*Exemple : chèque de 50 euros à l'ordre de l'AS = déduction fiscale de 66% sur la somme de 20 euros, soit 13.2 euros.*

Chèque à l'ordre de « A.S. Collège Emile Auvray ».

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

En s'inscrivant à l'AS l'élève est directement assuré par un contrat collectif MAIF. Vous avez cependant la possibilité de prendre une assurance individuelle supplémentaire IA+.

Pour en bénéficier, le licencié doit acquitter un complément de cotisation de 10,79 €.

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de

protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

## AUTORISATION PARENTALE

Je

soussigné(e).....

.....

père, mère, tuteur, responsable légal (rayer la mention inutile), demeurant à

.....

autorise mon enfant

....., né(e)

le.....élève en classe de .....au collège Emile Auvray  
à adhérer à l'Association Sportive (A.S) du collège.

Téléphone où les professeurs peuvent joindre les parents en cas d'urgence :

Domicile:.....

.....

Portable

1:.....

..

Portable

2:.....

....

**MAIL (en CAPITAL**

**obligatoire):**.....

✓ J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

✓ J'autorise les personnes en charge des inscriptions à l'UNSS sur le portail dédié (OPUSS) à effectuer la demande de licence à l'UNSS et à renseigner nom, prénom, sexe, adresse mail.

✓ J'autorise les professeurs de l'AS à photographier mon enfant pour la promotion de l'EPS et des activités d'AS au sein de l'UNSS :

Oui

Non

Fait à ..... , le  
.....

**Signatures(s) :**